

PORTS

Décision n°2025-98 : Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public - Buvette de Charpignat - Port de Charpignat - Le Bourget du Lac -Attribution







GRAND LAC COMMUNAUTÉ D'AGGL OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.